



Somnambus : une institution unique au Val-de-Travers !

Depuis 1996, les habitants du Val-de-Travers ont l'immense privilège de pouvoir compter sur un service de bus, ramenant leurs enfants en toute sécurité et gratuitement à la maison lors de leurs sorties de fin de semaine à Fleurier !

Il n'est pas rare de rencontrer des habitants de la région qui ne connaissent pas le Somnambus ! Le connaissez-vous ? Il est encore moins rare de constater l'émerveillement de ceux à qui l'on explique le principe du « Somnam », le connaissez-vous ?

Somnambus est une noble institution, fondée il y a plus de 20 ans par JEX. Son principe est simple, chaque vendredi et chaque samedi de l'année, un chauffeur totalement bénévole consacre une bonne partie de sa nuit à ramener les jeunes gens chez eux, en toute sécurité et gratuitement, dans tout le Val-de-Travers.

Les jeunes de la Région aiment se rendre à Fleurier pour faire la fête, mais la question du retour reste une inquiétude permanente de leurs parents.

Avec quatre services durant la nuit, les jeunes et leurs parents ont même le choix de l'heure de rentrée ! Le premier service quitte la place de Longereuse de

Fleurier à 0 h 30, les services suivants partent à 1 h 30, 2 h 30, alors que le dernier service de la nuit est à 3 h 30, tous au départ de la place de Longereuse.

Les itinéraires sont certes définis à l'avance, Haut-Vallon et Bas-Vallon en alternance, mais en réalité, c'est plutôt en fonction des destinations des « clients » que le chauffeur ajuste son itinéraire.

La pérennité du Somnambus est garantie grâce au soutien de ses partenaires : Mobilière Suisse, Banque Cantonale Neuchâteloise, Garages Hotz SA, Lion's Club du Val-de-Travers et des trois communes du Val-de-Travers.

Mais surtout, elle est assurée par 25 chauffeurs bénévoles qui consacrent chaque année 4 à 5 nuits au Somnambus, chauffeurs qui seraient heureux de pouvoir accueillir de nouveaux bénévoles ! Les personnes intéressées peuvent contacter somnambus.vdt@gmail.com pour tout renseignement.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (06/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

La traversée de Travers sous l'angle financier

A une large majorité, le Conseil général a approuvé les travaux de réaménagement de la H10 à Travers. Un crédit important, non seulement parce qu'il permettra d'améliorer l'attractivité de la commune et la sécurité des habitants, mais aussi parce qu'il est le premier à avoir nécessité un dépassement du « plafond des investissements ».

Ce plafond a pour but d'éviter que les investissements n'augmentent trop fortement l'endettement. Il est calculé sur la base de plusieurs critères, dont le résultat projeté de l'exercice en cours : le budget 2017 prévoyant un déficit conséquent, la limite aux

investissements s'en trouve réduite, seul un vote à la majorité des deux-tiers du Conseil général permettant de la dépasser. Ce qui a été le cas.

Les autorités communales ont estimé que ce dépassement était supportable, en regard du faible montant des investissements des années précédentes, ainsi que de l'état jugé bon de nos finances. L'Exécutif avait accompagné sa demande d'un rapport précisant la hauteur des dépassements qui resterait admissible en 2017, fixant ainsi un cadre combinant maîtrise des finances et nécessité de ne pas freiner le développement de la commune.

Renseignements

A la centrale téléphonique : 032 886 43 00 selon les horaires suivants :
Lundi à Jeudi : 7 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Vendredi : 7 h 30 - 15 h non-stop

Arrêté concernant la circulation routière, Môtiers - Boveresse

Les piétons ont l'obligation d'emprunter le chemin réservé à la

mobilité douce depuis l'immeuble rue de la Gare 22 à Môtiers jusqu'au canal de l'Areuse alors que les cyclistes peuvent emprunter ce même itinéraire mais n'y sont pas contraints.

Les piétons et les cyclistes ont l'obligation d'emprunter le chemin réservé à la mobilité douce entre le Nord du canal de l'Areuse jusqu'à l'entrée du village de Boveresse.

EN BREF

Réfection de toitures

Le 15 décembre 2015, le Conseil général a voté un crédit-cadre de Fr. 800'000.- pour la réfection de plusieurs toitures de bâtiments communaux, pour la période 2016-2019.

La première étape de ce crédit a été effectuée en automne 2016. Les toitures des bâtiments de l'ancienne administration et de l'ancienne boucherie à Buttes ont été refaites avant l'hiver.

La 2^e étape débutera dans le courant du mois de mars, avec, dans un 1^{er} temps, la réfection de la toiture du temple de Buttes, suivie de celle du temple des Bayards.

Le crépi de la façade Nord du temple de Buttes sera également refait à cette occasion.

A noter encore que les cultes pourront avoir lieu sans grands désagréments.

INFORMATIONS PRATIQUES

Elections cantonales du 2 avril 2017

Où et quand voter ?

Le dimanche matin au bureau de vote de Fleurier (Rue du Temple 8). N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Attention fermeture du bureau le dimanche à midi !

Vote par correspondance

Vous vous simplifierez la tâche si vous votez par correspondance en utilisant le matériel qui vous a été adressé personnellement par l'administration.

N'oubliez pas d'affranchir sans faute votre enveloppe-retour si vous l'envoyez par la poste sinon votre vote ne pourra pas être pris en considération. A envoyer en courrier A vendredi 31 mars au

plus tard. Vous pouvez également apporter votre enveloppe au Contrôle des habitants à Fleurier et la glisser dans sa boîte aux lettres. Par ailleurs, vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres de votre village. Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin, à 10 h 00.

Vote électronique

Vous pouvez également voter par Internet, pour autant que vous ayez signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Heures d'ouverture du bureau de vote

Le bureau de Fleurier (Temple 8) est ouvert le dimanche matin, de 10 à 12 heures.

